

SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du mois d'avril, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023
Date de transmission : 18/04/2023
Date de mise en ligne : 19/04/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

13^{ème} QUESTION

Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président en vertu des délégations accordées par délibérations du 15 juillet 2020 et suivantes (DELIBERATION n°2023-065)

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte au Conseil des décisions prises par Monsieur le Président, sur la période du 1^{er} au 31 mars 2023, en application des délégations de principe accordées par délibérations du 15 juillet 2020, du 16 février 2022, du 18 mai 2022 et du 16 novembre 2022 :

Point 1-8 des délégations - Accepter les indemnités de sinistres proposées par les compagnies d'assurance et encaisser les chèques correspondants :

- Remboursement de la SMACL pour l'indemnisation d'un bris de glace sur un poids-lourds suite à un sinistre, pour un montant de 775,01 € ;

Point 2-1-1 des délégations - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, des accords-cadres et leurs marchés subséquents dont le montant est inférieur à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant les modifications de ces marchés, dans la limite de 200 000 € HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation lorsque les crédits sont inscrits au budget :

- Conclusion d'un marché public pour des prestations de relevés géotechniques en vue de la création d'une zone d'activités à Sierentz, avec la société GEOTEC agence de Strasbourg, pour un montant, après négociation, de 15 638,40 € TTC ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché d'Elaboration d'un schéma de développement et de mobilité du cœur d'agglomération de Saint-Louis Agglomération - Lot n°2, avec la société EGIS, pour allongement des délais d'exécution et refonte de la répartition des honoraires ;
- Signature d'une modification de marché public n°3 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une déchetterie à Blotzheim, avec la société BEREST RHIN RHONE, pour figer l'estimation du coût des travaux à 3 541 197 € HT et pour rendre définitif la rémunération du maître d'œuvre à hauteur de 186 257,41 € HT ;
- Signature d'une modification de marché public n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un itinéraire cyclable entre les communes de Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten, avec le cabinet MERLIN Est, passant le montant de la tranche ferme de 21 850 € HT à 27 350 € HT, soit une incidence financière de 25,17%.

Point 4-2 des délégations – Décider, en qualité de bailleur, ou accepter, en qualité de preneur, de conclure, de réviser, de renouveler les baux relatifs à des biens immobiliers, à usage privé ou commercial, pour une durée inférieure ou égale à douze ans, à titre gratuit ou onéreux :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en Pépinière d'entreprises pour la location d'un bureau à la société KOLYA PILIMPI pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour un montant mensuel de 398,40 € TTC ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition de services et de moyens en Pépinière d'entreprises pour la location d'un atelier à la société KOL+YA PILIMPI pour la période du 1^{er} mars 2023 au 29 février 2024, pour un montant mensuel de 1428 € TTC ;
- Signature d'un avenant n°1 à la convention du 1er janvier 2023 portant autorisation d'occupation précaire du domaine privé autorisant la société ART EAU JARDIN à occuper un terrain voisin à la Pépinière, pour allongement d'un mois de la durée d'occupation, soit du 1^{er} au 31 mars 2023, pour un montant de 600 € TTC ;
- Signature d'un avenant avec chaque professionnel de santé louant un local à la Maison de santé, pour gel des loyers en 2023 et refacturation de 50% de la hausse du coût de l'électricité entre mi-mars 2022 et fin décembre 2023.
- Signature d'une convention d'occupation précaire pour la mise à disposition du logement au 2^{ème} étage de la Maison de Haute-Alsace à un agent de Saint-Louis Agglomération, pour la période du 1^{er} mars au 31 août 2023, pour une redevance mensuelle de 330 hors charges ;
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion du pôle de service de Saint-Louis (bâtiment Alpha) à l'Agence d'Attractivité Touristique, le 15 mars 2023 de 16h à 18h et le 4 avril 2023 de 17h30 à 20h, à titre gratuit.
- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une salle de réunion du pôle de service de Saint-Louis (bâtiment Alpha) à l'Agence Pôle emploi de Saint-Louis, le 3 avril 2023 de 8h30 à 12h30 et de 14h à 15h30, à titre gratuit.

Point 4-6 des délégations - Décider la location, la mise à disposition, la réforme et l'aliénation des biens mobiliers en deçà de 50 000 € y compris par mise aux enchères publiques :

- Conclusion d'une convention de mise à disposition d'une cabine photo pour chaque Espace France Services, avec la société ME GROUP France, pour une durée de 36 mois, à titre gratuit avec reversement à Saint-Louis Agglomération de 15% des recettes perçues par le prestataire.

Montant des engagements comptables pendant la période considérée :

- 493 426,85 € en section de fonctionnement
- 248 351,57 € en section d'investissement

Le Conseil de Communauté prend acte du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président sur la période du 1^{er} au 31 mars 2023.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 14 avril 2023

Le Président,
Jean-Marc DEICHTMANN

